Appel à préqualification

Préqualification de fournisseurs de vente de Carburant au Sud Kivu

Numéro de l'appel à manifestation d'intérêt :

MC DRC 002 2024

Date de clôture : 22/03/2024

1. Introduction

Mercy Corps est une organisation non gouvernementale internationale d'aide humanitaire et de développement. Elle est opérationnelle en République Démocratique du Congo (RDC) depuis août 2007 avec un effectif actuel de plus de 400 employés nationaux et expatriés.

Le bureau national de Mercy Corps se situe à Goma avec des sous-bureaux/bases à Beni (Province du Nord-Kivu) ; à Bunia et Mambasa (province d'Ituri), à Bukavu, Kavumu et Katana (Province du Sud-Kivu) et Tshikapa, Kalonda et Njoko Punda (Province du Kasai).

Les activités clés de Mercy Corps en RDC se concentrent sur l'approvisionnement en eau, assainissement et les services d'hygiène (WASH) dans les zones de déplacement internes. Mais également sur des infrastructures WASH à grande échelle et le développement de l'offre de services dans les centres urbains. Mercy Corps met également en place des programmes de sécurité alimentaire, d'appui à la bonne gouvernance, et de relance économique avec une tendance croissante vers des programmes de transition et de développement intégré.

Il s'agit d'un appel à pré qualification de fournisseurs de vente de carburants dans la zone du Sud Kivu qui souhaitent être évaluées en vue de recevoir de futures sollicitations pour l'achat de carburant au Sud Kivu (Bukavu, Kavumu et Uvira)

1.1 Description de la passation de marché

Les déclarations de qualification doivent être élaborées en stricte conformité avec la présente demande et doivent être évaluées de manière transparente par un comité d'examinateurs, conformément aux critères d'évaluation fournis.

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est de présélectionner des fournisseurs pour divers marchés futurs de Mercy Corps. Seuls les fournisseurs présélectionnés seront invités ultérieurement à soumettre des offres, le contrat étant alors attribué à l'offre la plus économique et la plus responsable.

Le présent appel à pré qualification sera réémis chaque année afin de permettre à d'autres fournisseurs de figurer sur la liste restreinte.

Les nouveaux fournisseurs et les fournisseurs qui n'ont pas été présélectionnés lors des sélections précédentes auront la possibilité de présenter une nouvelle demande de préqualification.

1.2 Description générale des activités d'achat proposées

Mercy Corps cherche à préqualifier un ou plusieurs fournisseurs capables de fournir les types de carburant suivants :

- Essence
- Gasoil (mazout)

1.3 Constitution des lots de l'offre

Ce processus de préqualification est divisé en 3 lots différents à savoir :

- **Lot 1 : Bukavu**
- **Lot 2 : Kavumu Centre**
- **Lot 3 : Uvira**

NB. Il est autorisé qu'un fournisseur puisse postuler sur les 3 lots différents selon son expérience et sa capacité prouvée dans les différentes zones constituant les différents lots ci-dessus.

2. Instructions relatives à l'appel d'offres

2.1 Calendrier

Voici le calendrier de la procédure d'appel d'offres de présélection ; toutes les dates sont susceptibles d'être modifiées.

Activité	Date
Publication de l'appel à préqualification	07 mars 2024
Date limite de réception des questions	18 mars 2024
Réponses de Mercy Corps à toutes les questions	19 mars 2024
Date limite de réception des propositions	22 mars 2024
Annonce des fournisseurs préqualifiés	1er mai 2024

2.2 Exigences en matière de soumission et format

Mercy Corps acceptera les déclarations de qualification selon les modalités suivantes :

Date limite : **22 mars 2024**

Heure à 16h30 heure locale (Bukavu)

Envoi par courrier électronique drctendersubmissions@mercycorps.org

Dépôt dans la boîte prévue à cet effet:

- *Bureau de Mercy Corps de Bukavu :* au n° 3, avenue du Lac, Nguba Commune d'Ibanda Bukavu, Sud Kivu, RDC

- *Bureau de Mercy Corps de Kavumu :* au n° 3, avenue du Lac, Nguba Commune d'Ibanda Bukavu, Sud Kivu, RDC

La déclaration de qualification doit respecter les exigences et le format décrits dans le présent appel à préqualification. Toutes les copies électroniques doivent être soumises au format Adobe Acrobat (.pdf). Tous les documents doivent être rédigés en français. Toute autre information doit être présentée dans un format lisible. Toutes les signatures doivent être accompagnées d'un nom, d'une fonction et d'une date en caractères d'imprimerie.

Toute déclaration de qualification qui ne respecte pas la date limite peut être rejetée.

2.3 Clarifications

Les demandes d'éclaircissements concernant la présente procédure de préqualification doivent être envoyées à drc-tender-questions@mercycorps.org **au plus tard le 18 mars 2024**. Toutes les réponses aux questions reçues seront envoyées **au plus tard le 19 mars 2024.**

2.4 Acceptation de l'offre sélectionnée

Les documents soumis par les fournisseurs seront vérifiés par Mercy Corps et évalués selon les critères établis. Les fournisseurs bénéficieront du statut « préqualifié » pour une période d'une année.

Mercy Corps invitera les fournisseurs préqualifiés à soumettre des offres lors de sollicitations ultérieures. Les fournisseurs pré qualifiés seront informés de leur statut par courrier électronique, à l'adresse de contact indiquée dans la déclaration de qualification.

2.5 Performances passées

Les performances passées seront dûment prises en compte dans le cadre de la procédure de préqualification. Les contrats antérieurs qui satisfont les exigences de la présente pré-qualification seront pris en considération.

3. Critères d'éligibilité et exigences en matière de soumission

3.1 Éligibilité des fournisseurs

Ne peuvent soumettre d'offre et seront considérés comme inéligibles les fournisseurs qui :

- Ne sont pas des entreprises légalement enregistrées ;
- Sont en faillite ou en train de faire faillite ;
- Ont été condamnés pour des activités illégales, des faits de corruption et/ou une conduite non professionnelle ;
- Ont commis une faute professionnelle grave ;

- N'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations sociales et des impôts ;
- Se sont rendus coupables de fausses déclarations graves en fournissant des renseignements ;
- Ne sont pas en conformité avec la politique de Mercy Corps en matière de lutte contre les pots-de-vin et la corruption ;
- Figurent sur une liste de parties sanctionnées, ou exclues ou disqualifiées de la participation à cette transaction, par : le gouvernement des États-Unis, le Royaume-Uni, l'Union européenne, les Nations Unies, d'autres gouvernements nationaux ou des organisations internationales publiques.

Des critères d'éligibilité supplémentaires sont énoncés, le cas échéant, à la section 3.2 du présent dossier de préqualification.

3.2 Déclaration de Mercy Corps en matière de lutte contre les pots-de-vin et la corruption

Mercy Corps interdit strictement :

● Toute forme de pot-de-vin ou de dessous-de-table en rapport avec ses activités

Cette interdiction inclut toute demande émanant d'un employé, d'un consultant ou d'un agent de Mercy Corps visant à obtenir quelque bien de valeur ou somme d'argent de la part d'une entreprise ou d'un individu en échange d'une décision ou de l'absence de décision de sa part au sujet de l'attribution d'un contrat ou du contrat une fois attribué. Elle s'applique également à toute offre émanant d'une entreprise ou d'un particulier et visant à offrir quelque bien de valeur ou somme d'argent à un employé, un consultant ou un agent de Mercy Corps en échange d'une décision ou de l'absence de décision de sa part au sujet de l'attribution d'un contrat ou du contrat une fois attribué.

● Conflits d'intérêts dans l'attribution ou la gestion de contrats

Si une entreprise est détenue, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, par un employé de Mercy Corps ou par une personne apparentée à un employé de Mercy Corps, l'entreprise doit veiller à ce que ce lien soit divulgué par les deux parties dans le cadre de la soumission de l'offre ou préalablement à celle-ci.

● Partage ou obtention d'informations confidentielles

Mercy Corps interdit à ses employés de partager, et aux fournisseurs d'obtenir, des informations confidentielles relatives à cette sollicitation, y compris des informations concernant les prix estimatifs de Mercy Corps, les soumissionnaires concurrents ou les offres concurrentes, etc. Toute information communiquée à un soumissionnaire doit être communiquée à tous les autres soumissionnaires.

● Collusion entre fournisseurs

Mercy Corps exige une concurrence loyale et ouverte pour la présente sollicitation. Deux (ou plusieurs) sociétés soumettant des déclarations de qualification ne peuvent être détenues ou

contrôlées par le(s) même(s) individu(s). Les entreprises qui soumettent des offres ne peuvent rendre public leurs prix ou d'autres informations relatives à l'offre, ni prendre d'autres mesures visant à déterminer à l'avance quelle entreprise remportera l'appel d'offres et quel prix sera payé.

Les violations de ces interdictions, ainsi que toutes les preuves de ces violations, doivent être signalées à l'adresse suivante :

integrityhotline@mercycorps.org

Mercy Corps conduira une enquête approfondie sur ces allégations et prendra les mesures qui s'imposent. Toute entreprise ou personne qui adopte l'un des comportements interdits susmentionnés verra ses actes signalés aux autorités compétentes, fera l'objet d'une enquête approfondie, verra son offre rejetée et/ou son contrat résilié, et ne sera plus éligible à soumettre des offres pour de futurs contrats avec Mercy Corps. Les employés qui se livrent à de tels agissements seront licenciés.

Les violations seront également signalées aux bailleurs de Mercy Corps, qui peuvent également décider d'enquêter et d'exclure ou de suspendre les entreprises et leurs propriétaires de tout contrat qu'ils financent en partie, qu'il s'agisse d'un contrat avec Mercy Corps ou toute autre entité.

3.3 Certification en matière de terrorisme

Mercy Corps a pour politique de se conformer aux principes humanitaires et aux lois et règlements des États-Unis, de l'Union européenne, des Nations Unies, du Royaume-Uni, des pays d'accueil et d'autres bailleurs concernés en ce qui concerne les transactions avec des personnes ou des entités responsables de fraude, de gaspillage, d'abus, de trafic d'êtres humains.

3.4 Contenu

La déclaration de qualification ne doit contenir que les sections énumérées ci-dessous, séparées par des intercalaires, et doit répondre pleinement à toutes les exigences de l'appel à préqualification. Voir ci-dessous les sections requises et le nombre de pages. Les formulaires de demande de préqualification qui ne sont pas entièrement remplis et soumis de la manière prescrite ne seront pas pris en considération. Tous les documents inclus dans la proposition doivent être rédigés en français et être indélébiles.

3.5 Conditions d'éligibilité

Afin de considérer la soumission pour ce service d'achat du carburant, les conditions d'éligibilité énumérées ci-dessous doivent être remplies et les documents justificatifs correspondants énumérés dans la section 3.6 Admissibilité de la Soumission doivent être soumis ensemble avec tout autre document pertinent. L'Établissement ou la station de vente de carburant potentiel qui ne soumet pas ces documents sera disqualifié de toute autre évaluation technique.

Les documents suivant sont obligatoires pour être administrativement éligibles:

- **Notification du numéro d'impôt ou copie d'un des documents suivants mentionnant le numéro d'impôt** : attestation de la situation fiscale en cours de validité, preuve de paiement des obligations fiscales du redevable, attestation de gestion par la CDI pour les *entreprises, les associations et les professions libérales,*
- **Enregistrement au Registre du Commerce et de Crédit Mobilier, RCCM et À partir de 20000 USD** : **Statuts notariés** pour les sociétés commerciales pour les *entreprises,*
- **Preuve de paiement des impôts professionnel et exceptionnel sur les rémunérations** de moins de trois mois pour les *entreprises et les Asbl* ou Attestation de la situation fiscale en cours de validité *(pour les entreprises),*
- **Identification nationale** *pour les entreprises,*
- **Coordonnées bancaires** : Nom de la banque ; Direction générale de la Banque ; Swift Code ; Code Branch ; compte bancaire pour les *entreprises, les associations et les professions libérales,*
- **Preuves d'assujettissement à la TVA** : déclaration de la TVA auprès de la DGI ou CDI ou preuves de payement mensuel auprès de la DGI ou CDI (trois derniers mois) ou encore Preuve de présence de l'entreprise sur le répertoire de la DGI des redevables et contribuables actifs assujettis à de la TVA pour les *entreprises,*
- **Statuts notariés** pour les *associations,*
- **ASBL au niveau provincial** : **Certificats d'enregistrement** : division de la justice, division du plan et des affaires sociales (non obligatoires si autorisation provisoire du Gouverneur de province présentée seule pour les *associations,*
- **ASBL au niveau national** : **Personnalité juridique finale** (Arrêté du ministre national de la justice ou F92),
- **EUP : Arrêté ministériel portant autorisation de fonctionnement de l'EUP pris par le ministre de tutelle.**

3.6 Exigences relatives aux soumissions

Admissibilité de la Soumission

- Les documents justificatifs correspondants énumérés dans la section 3.5.1

- Soumission de la pièce jointe 1 remplie, signée et tamponnée – Formulaire d'information sur le fournisseur.

3.7 Exigences supplémentaires

- Le dernier certificat de contrôle technique des Équipements de la station*
- L'autorisation de Commercialisation et d'importation des produits pétroliers
- L'autorisation de transport et de stockage des produits pétroliers
- Le numéro Import –Export de l'opérateur économique
- Le dernier Certificat de contrôle qualité de l'OCC dans les 6 derniers mois avant la publication de cet appel d'offres.

3.8 Formulaires

Remplir et soumettre les documents/justificatifs requis à la section 5.

4. Critères d'évaluation

4.1 Confidentialité

Les informations relatives aux fournisseurs, à leur évaluation et à leurs résultats ne doivent pas être communiquées aux autres fournisseurs ou à toute autre personne qui n'est pas officiellement concernée par la procédure de préqualification jusqu'à ce que tous les fournisseurs soient informés des résultats de la procédure.

4.2 Évaluation des candidatures

Mercy Corps utilisera les critères et exigences définis dans le tableau ci-dessous. Mercy Corps se réserve le droit d'ignorer certains écarts minimes par rapport aux critères de qualification s'ils n'affectent pas matériellement la capacité technique et les ressources financières d'un fournisseur.

La déclaration de qualification doit être conforme aux critères établis dans le présent appel à préqualification. Chaque élément de la déclaration de qualification décrit à la section 3 sera évalué afin de déterminer s'il répond aux critères minimaux. Les éléments de la déclaration de qualification qui ne sont pas conformes aux exigences de l'appel à pré qualification (telles que, mais sans s'y limiter, les qualifications minimales, le nombre de pages et le contenu) peuvent entraîner la disqualification de la candidature. Le fournisseur doit recevoir une note minimum pour tous les critères.
Outre la documentation administrative et juridique obligatoire (dont le Procurement vérifiera la présence), merci de préciser ci-dessous les critères de sélection qui seront utilisé lors du comité de sélection du fournisseur :

Critères	Détails	Acceptable / Insuffisant
Références/ Expériences	Expérience du fournisseur dans la vente de produits pétroliers : ● Au moins deux (2) références avec preuves des noms des clients similaires d'autres ONG ou Nations Unies (Noms, numéros de téléphone, adresses électroniques des personnes de contact) ; ● Copies d'au moins deux contrats ou bons de commande pour des services similaires.	
Stock	Garantie d'un stock de sécurité minimale, exprimée 500 m3 (Copie du denier inventaire de stock datant de moins de 3 mois à	

	annexer.)	
	Preuve de présence dans les zones d'activités de Mercy Corps (listes des stations d'essence, adresses et contact du point focal de ses partenaires à Kavumu et Uvira) ou coordonnées de ses partenaires potentiels	
Modalités de paiement	Propositions de solutions de paiement alternatives (coupons, carte prépayée ou équivalent)	
	Exigences générales en matière de sécurité des stations d'essence : ● Panneaux d'interdiction et stickers d'identification ; ● Existence d'un service de gardiennage qui assure la sécurité de la station 24/24 ● Existence d'un système d'anti-incendie (Extincteur ou autre); ● Bac a sable et pelle ● Equipements de protection individuelle pour les pompistes Le garage est-il assuré ? Si oui, avec quelle compagnie ?	

5. Formulaires

Formulaire 1 - Fiche de renseignement du fournisseur

Les renseignements fournis seront utilisés pour évaluer l'éligibilité de l'entreprise à un contrat avec Mercy Corps.

Veuillez remplir tous les champs.

Renseignements sur le fournisseur

Nom de l'entreprise	
Tout autre nom sous lequel l'entreprise opère (acronymes, abréviations, alias)	
Anciens noms de l'entreprise	

Adresse	
Site Internet	
Numéros de téléphone/fax	Téléphone : Fax :
Contact principal	Nom : Numéro de téléphone : Courrier électronique :
Nombre d'employés	
Nombre de sites	
Valeur moyenne des équipements et matériaux disponibles (USD)	
Entreprise publique (oui/non)	
Nom des membres du conseil d'administration, le cas échéant	
Nom(s) du (des) propriétaire(s) de l'entreprise	

Sociétés mères, le cas échéant	
Filiales ou sociétés affiliées, le cas échéant	

Références

Nom du client :	Nom du contact, téléphone, courrier électronique :
Nom du client :	Nom du contact, téléphone, courrier électronique :
Nom du client :	Nom du contact, téléphone, courrier électronique :

Auto-certification d'éligibilité du fournisseur

L'entreprise certifie que :

Elle, ses affiliés et filiales, ses propriétaires, agents, directeurs et employés clés (à sa connaissance) ne font pas l'objet de sanctions gouvernementales, n'ont pas été désignés par un gouvernement comme un fournisseur défaillant, ne font pas l'objet de règles ou d'interdictions de la part d'un bailleur, et ne tombent pas sous le coup d'une législation interdisant les transactions avec elle/eux. Elle ne fait pas l'objet d'une enquête gouvernementale de la part d'un bailleur pour mauvaise conduite à l'égard d'un autre bénéficiaire des fonds de ce bailleur.

1. Elle, ses sociétés affiliées et filiales, ses propriétaires, ses agents, ses directeurs et ses employés clés ne se sont pas livrés et ne se livrent pas à une forme quelconque de terrorisme ou d'attaques contre des civils et ne fournissent aucune forme de soutien matériel ou de ressources financières à des individus ou à des organisations qui se livrent à une forme quelconque de terrorisme ou d'attaques délibérées contre des civils.
2. Elle, ses sociétés affiliées et filiales, ses propriétaires, ses agents, ses directeurs et ses employés clés n'ont pas pris part et ne prennent pas part à la fabrication, le transport, la vente ou la distribution d'armes ou de stupéfiants.
3. Elle n'est pas en défaut de tout accord de crédit significatif, en faillite ou en liquidation, n'est pas placée en redressement judiciaire, n'a pas établi d'accords avec des créditeurs, n'a pas cessé ses activités commerciales, ne fait pas l'objet d'une procédure en la matière, ou ne se trouve pas dans toute autre situation analogue résultant d'une procédure de même nature au titre des législations et des réglementations nationales.
4. Elle n'a pas été déclarée en défaut d'exécution d'un contrat important par une instance juridique au cours des deux dernières années.
5. Elle paie ses impôts en temps voulu et ne fait actuellement l'objet d'aucune enquête ou procédure liée à des arriérés d'impôts.
6. Elle fournit une assurance contre les accidents du travail à ses employés conformément aux lois des pays où elle opère.
7. Elle s'acquitte des charges sociales conformément à la législation des pays où elle opère.
8. Elle, ses propriétaires, ses agents et ses directeurs n'ont pas fait l'objet d'une condamnation pour un délit relatif à la moralité professionnelle et n'ont pas commis de faute professionnelle grave.
9. Elle, ses affiliés et filiales, ses propriétaires, agents, directeurs et employés clés n'ont pas fait l'objet d'une enquête criminelle ou d'un jugement pour fraude, corruption, trafic d'êtres humains, espionnage, transport ou trafic d'armes, exploitation ou abus sexuels, implication dans une organisation criminelle ou toute autre activité criminelle.
10. Elle traite ses employés avec dignité et respect et garantit des normes de fonctionnement sociales, notamment : conditions de travail et droits sociaux (éviter le travail des enfants, la servitude, le travail forcé, la traite ou l'exploitation des êtres humains) ; garantie de conditions de travail sûres et raisonnables ; liberté d'association ; absence d'exploitation, d'abus et de discrimination ; protection des droits sociaux fondamentaux de ses employés et des bénéficiaires de Mercy Corps.
11. À sa connaissance, aucun employé, agent, consultant ou autre partie liée à Mercy Corps n'a d'intérêts financiers dans les activités commerciales de la société, et aucun employé de Mercy Corps n'est lié à un propriétaire, un agent, un directeur ou un employé de la société et, si tel est le cas, la société veillera à informer Mercy Corps de cette relation et n'en fera pas usage pour exercer une influence inappropriée. La découverte d'un conflit d'intérêts non divulgué entraînera la révocation immédiate du statut de préqualification de l'entreprise et l'interdiction pour l'entreprise de participer à de futures passations de marché de Mercy Corps.
12. Elle comprend que le fait de tenter ou d'accepter de fournir quelque bien de valeur à un employé, agent ou représentant de Mercy Corps dans le but d'encourager cette personne à lui attribuer un contrat ou à prendre ou ne pas prendre une mesure liée à un contrat entraînera la résiliation immédiate de tout accord. L'entreprise certifie qu'elle ne se livre pas à de tels agissements.
13. Elle comprend que Mercy Corps recherche une concurrence loyale et ouverte et le prix le plus juste possible et que toute tentative de sa part d'entraver une concurrence loyale et

ouverte, notamment en collaborant avec d'autres soumissionnaires pour fixer les prix, en cherchant à éliminer la concurrence, en cherchant à obtenir des informations confidentielles de Mercy Corps ou d'autres soumissionnaires, en utilisant plusieurs sociétés liées ou contrôlées pour simuler une situation concurrentielle, ou toute autre activité similaire, entraînera la résiliation de tout accord. L'entreprise certifie qu'elle ne se livre pas à de tels agissements.

14. Elle comprend que Mercy Corps interdit à ses partenaires ou fournisseurs de corrompre des fonctionnaires et certifie qu'elle ne le fait pas.
15. Elle n'exerce pas d'activité sous d'autres noms ou pseudonymes qui n'ont pas été déclarés à Mercy Corps.

Si l'entreprise ne peut certifier l'un des éléments ci-dessus, elle doit en expliquer les raisons. Mercy Corps peut tenir compte des circonstances individuelles dans certaines situations. Cependant, toute fausse certification peut être un motif de disqualification immédiate et de résiliation de tout accord futur.

En signant la fiche de renseignements du fournisseur, vous certifiez que votre entreprise est habilitée à fournir des biens et des services à des organisations financées par d'importants bailleurs et que toutes les déclarations ci-dessus sont exactes et factuelles.

Nom de l'entreprise :

Nom du représentant :

Fonction :

Signature :

Date :